

ADRA Belgium

Politique *Environnement*

Octobre 2024



ADRA

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION
2. PARTIES PRENANTES ET RÔLES
3. PRINCIPES DE BASE
4. OBJECTIFS ET INDICATEURS
5. ENGAGEMENTS ET ACTIVITÉS
6. AMÉLIORATION CONTINUE

1. Contexte et justification

ADRA Belgium reconnaît le lien étroit entre le changement climatique, les crises environnementales et leurs impacts sur les communautés vulnérables, notamment l'augmentation des risques de sans-abrisme, de maladies, d'insécurité alimentaire et de pénuries d'eau. ADRA Belgium comprend que la gestion environnementale est essentielle pour assurer le bien-être des individus et des communautés, et ce, à toutes les étapes de son travail.

Par conséquent, ADRA Belgium s'engage formellement à réduire son empreinte carbone, à promouvoir des pratiques durables et à intégrer des stratégies environnementales dans ses programmes, projets et opérations.

Un **référent environnemental**, le directeur exécutif, est désigné pour superviser la mise en œuvre de cette politique, coordonner les actions environnementales et veiller à leur alignement avec les priorités stratégiques d'ADRA Belgium.

2. Parties prenantes et rôles

- **Administration d'ADRA Belgium** : responsable de la définition des priorités, de l'allocation des ressources et du suivi de la mise en œuvre des engagements environnementaux.
- **Référent environnemental (directeur exécutif)** :
 - Supervise la stratégie environnementale globale d'ADRA Belgium.
 - Fournit des orientations techniques et méthodologiques.
 - Suit les indicateurs environnementaux dans le cadre du MEAL (suivi, évaluation, responsabilité, apprentissage).
- **Employés et collaborateurs** : tenus de respecter les politiques environnementales et de participer activement à leur mise en œuvre.
- **Partenaires et fournisseurs** : devraient démontrer une conformité avec les standards environnementaux d'ADRA Belgium. Une période de transition pour aligner les pratiques avec cette politique peut être octroyée, si nécessaire.
- **Communautés locales** : impliquées dans la gestion durable des ressources et les initiatives de sensibilisation.
- **Équipe de communication** : garantit que la politique et les résultats environnementaux sont communiqués efficacement aux parties prenantes externes.
- **Donateurs et institutions** : fournissent des lignes directrices, des financements et des attentes en matière de durabilité environnementale.

3. Principes de base

Les activités environnementales d'ADRA Belgium s'articulent autour des quatre principes d'action prônés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) :

1. **Intégration** : les considérations environnementales sont intégrées dans tous les projets et opérations ;
2. **Prévention avant remède** : les impacts environnementaux sont anticipés et minimisés ;
3. **Efficacité des coûts** : les solutions durables sont adoptées dans le respect des contraintes budgétaires ;
4. **Participation locale** : les communautés sont activement impliquées dans la gestion des ressources et la prise de décisions.

4. Objectifs et indicateurs

Objectifs :

- Réduire l’empreinte carbone des bureaux et des opérations d’ADRA Belgium ;
- Intégrer des évaluations environnementales dans tous les projets financés ;
- Développer des initiatives de sensibilisation et de formation sur l’environnement ;
- Allouer un budget pour les activités environnementales à travers les programmes et projets ;
- Communiquer régulièrement sur les progrès réalisés.

Indicateurs de performance clés (KPIs) :

- Pourcentage de projets intégrant une composante environnementale ;
- Volume de déchets réduits ou recyclés ;
- Réduction annuelle des émissions de CO₂ (en tonnes) ;
- Montant budgétaire alloué aux initiatives environnementales (en pourcentage du budget global) ;
- Fréquence et portée des communications externes sur la politique et les réalisations environnementales.

5. Engagements et activités

Pour atteindre ses objectifs, ADRA Belgium s’engage à :

- **MEAL (Monitoring, Evaluation, Accountability, Learning) :**
 - o Intégrer des mécanismes de suivi et d’évaluation environnementaux dans les projets ;
 - o Mesurer l’impact des initiatives environnementales à l’aide d’indicateurs spécifiques ;
 - o Documenter et partager les leçons apprises pour améliorer continuellement les pratiques.
- **Budget environnemental :**
 - o Allouer des fonds spécifiques pour soutenir des initiatives environnementales au sein des projets.
- **Réduction de l’empreinte écologique :**
 - o Mettre en œuvre des programmes d’efficacité énergétique et hydrique ;
 - o Minimiser les déplacements inutiles et encourager l’utilisation de modes de transport durables ;
 - o Promouvoir le recyclage et réduire la consommation de papier dans tous les bureaux.
- **Engagement avec les parties prenantes :**
 - o Intégrer des clauses environnementales dans les contrats ;
 - o Former les employés sur les responsabilités environnementales dès leur intégration.

- **Communication externe :**
 - o Promouvoir la politique environnementale auprès des partenaires (exemple : intégration d'un engagement pour le développement durable dans les contrats de partenariat), donateurs et communautés (exemple : partage de la politique environnementale et mise en avant des actions vertes lors d'événements et sur le site internet d'ADRA Belgium);
 - o Diffuser les résultats des initiatives environnementales à travers des rapports publics (exemple : rapport annuel présentant les réductions d'émissions carbone liées à des projets spécifiques), des médias sociaux (exemple : publication de témoignages vidéo sur des projets de reforestation ou d'énergie renouvelable) et des campagnes de sensibilisation sur le site internet (exemple : campagne en ligne pour encourager les dons pour des projets écologiques).

6. Amélioration continue

ADRA Belgium s'engage à une révision annuelle de cette politique pour garantir son efficacité et son alignement avec les évolutions législatives et les bonnes pratiques :

- Les résultats des initiatives environnementales seront suivis et évalués dans le cadre du système MEAL ;
- Un retour d'information sera systématiquement collecté auprès des parties prenantes, et les ajustements nécessaires seront intégrés ;
- Les budgets et priorités seront réévalués annuellement pour maximiser les impacts positifs ;
- Les apprentissages issus des projets seront partagés et intégrés dans de nouvelles initiatives.

Conclusion

Cette politique reflète l'engagement ferme d'ADRA Belgium à intégrer la durabilité environnementale dans ses opérations et projets. La désignation d'un référent environnemental, l'intégration d'un budget dédié, le suivi via le MEAL, et une communication claire renforcent cette démarche. En travaillant avec ses partenaires, donateurs et communautés locales, ADRA Belgium vise à réduire son empreinte écologique tout en promouvant la résilience des communautés face aux défis climatiques.